

ries auxquelles sont accordés les permis de circulation gratuite. C'est aux avocats à décider cette question. Je n'ai fait que répéter que l'interprétation qui, suivant moi, devrait être donnée à l'article, a déjà été donnée par des avocats. Mes honorables amis qui sont en faveur de l'octroi des permis de circulation gratuite aux membres du parlement par tout le pays non seulement pour venir remplir leurs devoirs parlementaires mais durant toute l'année et dans toutes les parties du Dominion, sont en mesure de dire si cet article peut être interprété de la manière que des avocats l'ont, suivant moi, interprété. S'il peut être ainsi interprété, assurément le parlement n'a jamais eu en vue une pareille chose, n'a jamais voulu faire une pareille législation. A mon avis, c'est aller assez loin que de forcer les compagnies à accorder des permis de circulation gratuite. Aller plus loin, et suivre l'avis des avocats qui ont étudié cet article c'est faire quelque chose d'absolument injuste. Ce serait obliger les compagnies à faire ce qu'aucun corps législatif, aucun membre de l'une ou l'autre Chambre, ou aucun homme public exigerait d'elles.

L'honorable M. SCOTT : Il est très facile de rédiger l'article de manière à lui faire dire ce qu'il devrait exprimer.

L'honorable M. BEIQUE : J'ai exprimé mon opinion, parce qu'elle m'a été demandée par l'honorable sénateur.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Oui.

L'honorable M. BEIQUE : Il n'y a aucun doute que les mots "avec leur bagage et outillage" ne s'appliquent qu'aux membres de la commission et à son personnel. Cependant, s'il y avait doute à ce sujet, il serait facile de rendre l'article clair en mentionnant d'abord les membres de la commission et leur personnel et ensuite les permis de circulation gratuite destinés aux membres du Sénat et de la Chambre des communes.

L'honorable M. SCOTT : Il est inutile de discuter sur la phraséologie de l'article ; elle veut être facilement changée.

L'honorable M. KERR (Toronto) : Je ne vois pas qu'elle puisse être rendue plus

Hon. sir MACKENZIE BOWELL.

claire. Il n'y a aucun doute que le char ne doit être fourni qu'à la commission. La loi le dit. Pour répondre à l'honorable sénateur, je lui demanderai en quoi consiste l'outillage d'un sénateur ?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Je n'aimerais pas à exprimer publiquement dans le Sénat mon opinion là-dessus.

L'honorable M. KERR (Toronto) : Il est évident que l'outillage ne s'applique pas à l'attirail d'un membre de la Chambre des communes, parce qu'il se composerait de quelque chose qu'il serait difficile de faire entrer dans la phraséologie.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Que dites-vous du mot "bagage" ?

L'honorable M. KERR (Toronto) : Le mot "bagage" est accolé au mot "outillage", et si l'outillage ne s'applique pas à un sénateur ou aux membres de la Chambre des communes, le mot "bagage" ne s'y applique pas, non plus.

L'article parle du transport "avec leur bagage et équipement" mis ensemble. De sorte que, selon moi, le mot équipement exclut entièrement le mot "bagage". Il s'ensuit que les membres du Sénat et de la Chambre des communes recevront pour eux-mêmes seulement des permis de circulation gratuite. C'est là l'interprétation à donner sur ce point.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Si c'est là l'interprétation à donner, un membre du parlement devra payer le transport de sa valise ou malle, puisque ce sera son bagage. Ce bagage sera pesé comme en Europe, et son propriétaire devra en payer le transport. Si l'interprétation de l'honorable préopinant est exacte, le membre du parlement obtiendra pour lui-même un permis de circulation gratuite, et il devra payer le transport de sa valise. La compagnie pourra alors exiger le prix qu'elle voudra pour ce transport de valise et tout sera parfait.

L'honorable M. SULLIVAN : Un amendement devrait être proposé. Nous devrions insérer les mots "à voyageurs" après le mot "trains". Si un voyageur, étant médecin et aussi sénateur, désire un transport rapide, il pourrait insister pour avoir sa place sur un train de marchandises. Les compagnies de chemins de fer détestent